# C'EST LA SAISON DES PRIMES D'ACCROISSEMENT!

## Vous êtes admissible\* à une prime d'accroissement si:

- vous avez travaillé au moins 1 000 heures au même magasin en 2015 (environ 20 heures par semaine); et
- vous étiez toujours employé au même magasin en mai 2016.
- \* Si vous travaillez dans un centre de service, demandez à votre marchand si vous êtes admissible

### **Fonctionnement**

Votre marchand dépose en juin une prime dans votre compte de primes d'accroissement en fonction:

 des profits du magasin



- du nombre de participants au Partage des profits dans votre magasin
- de votre rendement personnel



Une fois que vous avez reçu votre prime, vous devez :

- investir votre prime sur le site masunlife.ca dans une des cinq options de placement du régime
- surveiller vos placements et les modifier au besoin, et vérifier la croissance de votre compte



 retirer votre argent à 65 ans ou lorsque vous prenez votre retraite!



COMMENT INVESTIR VOS PRIMES

Vous décidez comment investir vos primes parmi une des cinq différentes options de placement :

- Fonds à profil de risque cible
  - Fonds BlackRock (BLK) prudent
  - Fonds BlackRock (BLK) modéré
  - Fonds BlackRock (BLK) audacieux
- Fonds d'actions Canadian Tire

Vous devez conserver au moins 10 % de votre prime d'accroissement investis dans ce fonds.

 Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life

Tournez la page pour savoir comment choisir l'option de placement qui vous convient le mieux!



# QUELLE OPTION DE PLACEMENT DEVRIEZ-VOUS CHOISIR?



Lisez le rapport annuel de 2015 pour vous renseigner sur chaque option de placement et voir des exemples de profils d'investisseur. Si vous n'en avez pas d'exemplaire, parlez-en à votre marchand.



Répondez aux questions dans l'outil de répartition de l'actif sur le site **masunlife.ca** si vous avez besoin pour déterminer votre tolérance au risque et vos objectifs d'épargne.



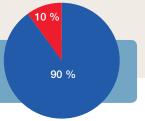
Appelez le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life d'aide pour interpréter vos résultats.



Choisissez vos placements en ligne sur le site masunlife.ca.



Vérifiez régulièrement vos placements et modifiez-les à mesure que vos besoins changent.



Si vous n'avez choisi aucune option de placement pour votre prime d'accroissement, elle sera invertie dans les options de placement par défaut – 10 % dans le Fonds d'actions Canadian Tire et 90 % dans le Fonds prudent BLK.



Nous sommes très heureux de vous annoncer le lancement du nouveau microsite (site Web) du Régime de partage des profits pour les participants du régime. À compter de septembre 2016, vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin à propos du fonctionnement du Régime de partage des profits lorsque vous visitez le site de votre ordinateur, téléphone intelligent ou dispositif mobile.

Ne manquez pas les détails qui seront communiqués au cours des prochains mois! **PARTICIPEZ AU DÉFI ENJEU ÉPARGNE 2016** 



# Renseignez-vous sur la retraite - et courez la chance de gagner un bon de voyage d'une valeur de 10 000 \$!

EnJeu Épargne de la Financière Sun Life est une façon ludique d'en apprendre davantage sur les placements et l'épargne-retraite. Inscrivez-vous sur masunlife.ca et cliquez sur EnJeu Épargne dans mon centre financier. Votre nom sera automatiquement inclus à un tirage lorsque vous jouez au jeu! Terminez les six niveaux, et vous pourriez gagner le grand prix : un bon de voyage d'une valeur de 10 000 \$! Terminez ou dépassez le niveau 3 et vous pourriez gagner une des dix cartescadeaux de 350 \$ à 450 \$! Le concours prendra fin le 30 novembre 2016.

Alors, qu'attendez-vous pour jouer?



#### MON PARTAGE DES PROFITS -

Jeannie Rooney, chef de bureau, magasin n° 20, Charlottetown

« Je travaille pour Canadian Tire depuis 25 ans. J'ai commencé comme caissière et je suis chef de bureau depuis 2002. Le Régime de partage des profits m'a beaucoup aidée! J'ai retiré un montant forfaitaire pour effectuer une mise de fonds sur mon hypothèque et j'ai aussi utilisé le régime pour m'aider à payer les études universitaires de ma fille. Jusqu'à maintenant, j'ai épargné plus de 114 000 \$! »

#### AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?

#### Consultez ces ressources:

- Votre relevé semestriel du partage des profits (posté à votre domicile)
- Le rapport annuel du régime de partage des profits (distribué chaque printemps)
- Les vidéos d'apprentissage en ligne sur le site de l'Université CT et masunlife.ca

#### VOUS POUVEZ AUSSI APPEIER LE CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE,

au 1 866 733-8612 ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.